

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

PAUL MEURIOT

## **L'instruction primaire dans la République de l'Uruguay**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 57 (1916), p. 32-33

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1916\\_\\_57\\_\\_32\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1916__57__32_0)

© Société de statistique de Paris, 1916, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

### **III**

#### **VARIÉTÉ**

---

##### **L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LA RÉPUBLIQUE DE L'URUGUAY**

Sous ce titre, la Direction de l'Enseignement primaire de l'Uruguay donne — en espagnol et en anglais — une vue générale tant historique que statistique du développement de l'enseignement populaire dans ce pays. De même que l'Uruguay ne s'est vraiment peuplé qu'à l'époque contemporaine (il compte aujourd'hui 1.300.000 habitants et il n'en avait que 400.000 en 1880), c'est aussi de notre époque que date l'organisation de l'instruction primaire uruguayenne. Lors de la fondation de Mon-

tevideo en 1726, les curés de la ville furent les premiers maîtres élémentaires et quelque temps après des Franciscains reçurent la mission d'enseigner *los primeros rudimentos*. Ces modestes fondateurs disparurent dans la période troublée du commencement du dix-neuvième siècle. Elle fut suivie de la création, à Montevideo, de la *Société Lancastrienne* qui, là comme en Europe, mit à l'ordre du jour l'enseignement mutuel et, en 1825, une école normale fut fondée dans le but de former des maîtres imbus de la méthode lancastrienne. Mais tout fut remis en question par la guerre de l'Indépendance (1843-1851) et il fallut attendre plus d'un quart de siècle pour que l'enseignement primaire reçût dans la République une organisation rationnelle.

L'honneur en revient à José Padro Varele qui avait, dès 1868, fondé la *Sociedad de amigos de la Educacion popular*. Cette société créa des cours normaux pour les futurs instituteurs, organisa des conférences; Varele écrivit un traité de l'*Educacion del pueblo*, fonda une *Enciclopedia de Educacion*, sorte de revue pédagogique, et publia sous le nom de *Legislacion escolar* un plan méthodique d'organisation de l'enseignement primaire. Ce projet inspira la loi organique de 1877 (*Ley de Educacion comun*), dont Varele eut à peine le temps de voir l'application; il mourut en 1879.

Cette loi a établi une direction générale de l'enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique, dont dépendent les commissions particulières constituées dans les départements. Des diplômes sont désormais exigés de quiconque veut tenir une école publique; ces diplômes sont délivrés soit dans les écoles normales, soit à la suite d'examens spéciaux. Le titre effectif de directeur n'est obtenu que par concours. Du reste, la liberté de l'enseignement est reconnue, sous la seule condition de se soumettre aux inspections de l'État. L'enseignement est obligatoire dans tout centre de population où il existe une école; cette obligation, dans les districts ruraux, s'étend pour les garçons dans un rayon de 4 kilomètres de l'école; pour les filles, dans un rayon de 2 kilomètres. La gratuité de l'école a été la conséquence naturelle de l'obligation; la laïcité a été l'œuvre de la loi de 1909.

On distingue dans les écoles publiques deux catégories, les écoles rurales et les écoles urbaines. Pour les premières, il y a un programme d'études unique, distribué en trois années de scolarité. Dans les villes, il y a trois sortes d'écoles, celles du premier, second et troisième degré. Dans les écoles du premier degré, l'enseignement est réparti sur trois ans; dans les autres écoles, sur deux ans.

Les écoles rurales et celles du premier degré dans les villes sont mixtes; toutefois dans celles-ci, l'âge des garçons ne peut excéder neuf ans. Le rapport officiel que nous analysons se félicite du caractère mixte de l'école publique qui a contribué *a suavizar el carácter del alumno varon sin afeminarlo* ».

Le recrutement du personnel enseignant est assuré par les deux écoles normales établies à Montevideo. Il faut quatre années d'études pour obtenir le diplôme de maître du premier degré; cinq à six années pour ceux du second et du troisième degré respectivement. L'école normale des garçons comptait, en 1913, un total de 50 élèves; celle des jeunes filles 450. Les femmes recherchent donc davantage la carrière de l'enseignement. Les maîtres et maîtresses du premier degré sont tenus de passer au moins deux ans dans une école rurale.

Toutes les mesures dont nous venons de parler ont eu une conséquence heureuse sur le développement de l'enseignement primaire dans l'Uruguay. Il y a à peine trente ans, en 1887, on ne comptait dans la République que 366 écoles avec 30.500 élèves; aujourd'hui (1914) le total des écoles est de 906 avec près de 92.000 élèves. L'instruction populaire coûte à l'État 2 millions de pesos (plus de 10 millions de francs, soit 6 % du budget).